

INFORMATIONS

Ce qu'il faut savoir

Les ordures ménagères

Il n'y aura aucun décalage de collectes pour l'année 2022. En effet, le 1er janvier tombant un samedi et les 1er mai et 25 décembre un dimanche, aucun décalage ni rattrapage ne sera à prévoir. Pour rappel, les autres jours fériés sont des jours où les déchets sont ramassés tout à fait normalement. Aucune inquiétude le SMICTOM communique toujours sur ses réseaux pour vous le rappeler. Pour recevoir l'information en direct sur votre téléphone, téléchargez l'application Panneau Pocket.

Quelques règles importantes :

- Sortir les déchets la veille au soir du jour de collecte pour les tournées du matin ou avant midi pour les collectes de l'après-midi
- Les sacs ou bacs doivent être largement visibles (même de nuit)
- Attention aux véhicules qui parfois, en des endroits souvent connus, gênent de façon récurrente le passage de la benne.
- Le SMICTOM recommande l'achat de conteneur « normalisé » pour faciliter le travail des équipiers de collecte. Par « normalisé » il faut comprendre que le bac doit être conforme aux normes EN 840. Ces bacs sont disponibles dans les magasins de bricolage locaux et en commande sur internet sur des grandes plateformes de e-commerce.



La collecte sélective



Quelques règles importantes concernant les sacs jaunes :

- Sortir les sacs jaunes la veille au soir du jour de collecte ou avant midi pour les collectes de l'après-midi
- Les sacs jaunes ne doivent pas servir à autre chose que pour le tri des emballages
- La liste des points d'apport volontaire pour trier est disponible sur le site internet du SMICTOM en suivant le lien suivant :

<https://www.smictom-gien.com/jour-de-collecte/>

- Ne pas jeter de déchets potentiellement contaminés par le virus du COVID-19 (masques, gants, lingettes...) dans les contenants de tri pour éviter tous risques de contamination. Ces déchets particuliers sont à enfermer soigneusement dans des sacs d'ordures ménagères.

Le compostage

Comment obtenir un composteur ?

- Remplir le formulaire d'inscription, disponible en Mairie ou sur le site du SMICTOM du Giennois
- Le renvoyer par mail à, compostage@smictom-gien.com , ou par voie postale au SMICTOM du Giennois BP 20005 48 Quai de Châtillon 45501 GIEN CEDEX, ou en main propre au siège du SMICTOM
- Attendre d'être recontacté afin de confirmer le RDV
- Le jour J, apporter un justificatif de domicile de moins de trois mois et un stylo
- Sur place une convention de mise à disposition sera à remplir en deux exemplaires

Le compostage en quoi ça consiste :



1

*Choisir l'endroit parfait
pour installer son composteur
(sol plat, mi-ombre, au contact de l'herbe).*



2

*L'alimenter en bio-déchets
et brasser de temps en temps*



3

*10 mois plus tard, récolter le
compost mûr prêt à être utilisé !*

Que composter ?

- ✓ Épluchures de fruits et de légumes
- ✓ Fruits et légumes abîmés
- ✓ Restes de repas
- ✓ Déchets de jardin
- ✓ Marc de café, filtres, sachets de thé, infusions
- ✓ Coquilles d'œuf

Sont fortement déconseillés :

- ✗ Viandes, poissons
- ✗ Épluchures d'agrumes
- ✗ Boîtes d'œufs en polystyrène
- ✗ Grosses branches et tailles
- ✗ Cartons imprimés, tissus, imprimés couleurs, papiers glacés
- ✗ Mégots de cigarette
- ✗ Plastique, verre

Les déchèteries

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Fermées les dimanches, les jours fériés, les 24/12 et 31/12 (après-midi).

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers **sur présentation d'un justificatif de domicile**. Il est limité aux véhicules et camionnettes de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

Pour les professionnels, l'accès à la déchèterie est payant.

Plus d'informations sur le site du SMICTOM : <https://www.smictom-gien.com/les-decheteries/>

LES DÉCHÈTERIES

😊 **PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

 ARRABLOY Les Gatines 06 32 81 96 78	 Horaires d'ouverture des déchèteries : Du lundi au vendredi Le samedi 9h00 - 12h00 9h00 - 12h30 14h00 - 18h00 13h30 - 17h00
 BONNY SUR LOIRE Les Roncières - Rte d'Auxerre 06 32 81 62 92	 NOGENT SUR VERNISSON ZA Près la Forêt 06 32 81 38 08
 BRIARE ZIA de Vaugereau Rue de la Croix Saint-Marc 06 32 81 71 65	 POILLY LEZ GIEN ZA les Clorisseaux 3 rue des perdrix 06 02 18 57 90
 CHATILLON SUR LOIRE ZA Les Champoux 06 32 81 79 09	 STE GENEVIÈVE DES BOIS ZA de la bonne Dame Route de la Distillerie 06 32 81 41 77



mais aussi radiographies, verre, papier, emballages, huiles de friture, capsules Nespresso...

Les encombrants 2022

Phase 1 :

Communes	Date de ramassage
ADON	1er/03/2022
AILLANT SUR MILLERON	1er/03/2022
AUTRY LE CHATEL	09/03/2022
BATILLY EN PUISAYE	28/02/2022
BEAULIEU SUR LOIRE	25/02/2022
BONNY SUR LOIRE	25/02/2022
BRETEAU	28/02/2022
BRIARE	21/02/2022
CERNOY EN BERRY	09/03/2022
CHAMPOULET	28/02/2022
CHATILLON COLIGNY	03/03/2022
CHATILLON SUR LOIRE	09/03/2022
CORTRAT	07/03/2022
DAMMARIE EN PUISAYE	28/02/2022
DAMMARIE SUR LOING	1er/03/2022
ESCRIGNELLES	1er/03/2022
FAVERELLES	28/02/2022
FEINS EN GATINAIS	28/02/2022
LA BUSSIÈRE	1er/03/2022
LA CHAPELLE SUR AVEYRON	02/03/2022
LE CHARME	1er/03/2022
MONTBOUY	07/03/2022
MONTCRESSON	07/03/2022

NOGENT SUR VERNISSON	07/03/2022
OUSSON SUR LOIRE	24/02/2022
OUZOUER SUR TREZEE	28/02/2022
PIERREFITTE ES BOIS	09/03/2022
PRESSIGNY LES PINS	07/03/2022
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	09/03/2022
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	02/03/2022
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	03/03/2022
THOU	28/02/2022

Phase 2 :

Communes	Date de ramassage
ARRABLOY	13/06/2022
BOISMORAND	17/06/2022
COULLONS	13/06/2022
GIEN*	à partir du 07/06/2022 + écarts le 13/06/2022
LANGESSE	17/06/2022
LE MOULINET SUR SOLIN	17/06/2022
LES CHOUX	16/06/2022
NEVOY	16/06/2022
POILLY LEZ GIEN	15/06/2022
SAINT BRISSON SUR LOIRE	15/06/2022
SAINT GONDON	13/06/2022
SAINT MARTIN SUR OCRE	15/06/2022

*La collecte des encombrants sur Gien se déroulera par secteur géographique.

Rappel :

- Les usagers doivent s'inscrire auprès de leur Mairie (sauf pour les villes de BRIARE et de GIEN)
- La benne n'est pas habilitée à pénétrer dans les cours de fermes ou autres lieux privés. Pour être collectés, les encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage et à l'endroit habituel de dépôt des ordures ménagères
- Tout encombrant déposé après le passage du camion ne sera pas ramassé

Qu'est-ce que les encombrants ?

Déchets qui par leurs dimensions, leurs poids (avoisinant 100 kg) ou leurs mesures ne peuvent être chargés dans une benne à ordures ménagères. Ces objets sont inertes et peuvent être soulevés sans effort particulier par 2 ripeurs. Le volume et les dimensions doivent être compatibles à celles de la benne.

Déchets encombrants acceptés

- Sommier
- Vieilles ferrailles
- Appareils sanitaires
- Résidus ménagers de menuiserie
 - Carrelage
 - Matériel de plomberie
- Gravats (à mettre dans des sacs prévus à cet effet, 30 kg maximum)
 - Débris
- Déblais provenant des menus travaux de bricolage
 - Éléments mobiliers
- Vitres et glaces (débris à mettre en évidence et ne dépassant pas 1m50)

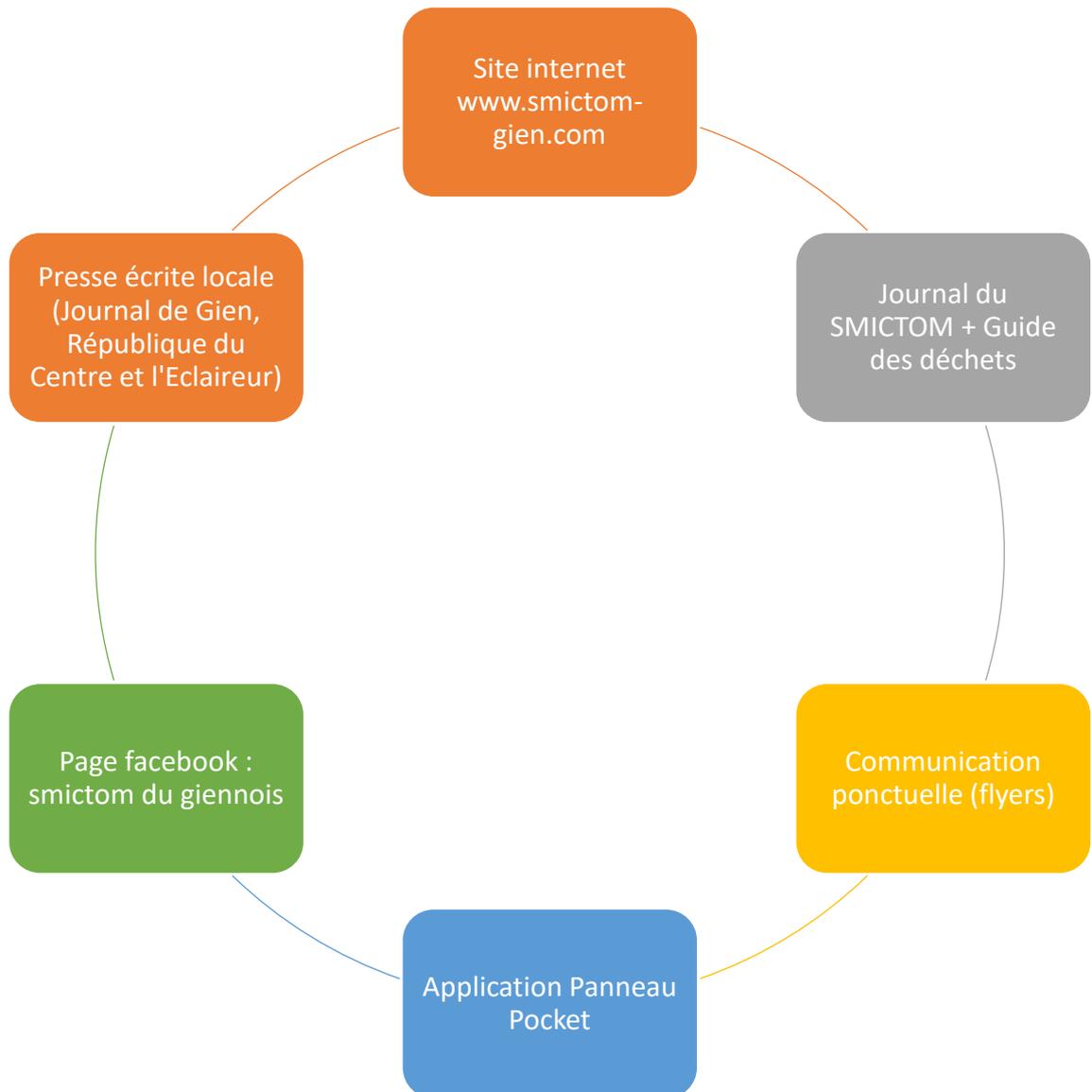
Déchets encombrants non-acceptés

- Déchets industriels spéciaux
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets contaminés au sens de la réglementation sanitaire, provenant des hôpitaux ou cliniques
 - Déchets issus des abattoirs
- Carcasses ou pièces détachées de voiture
 - Déchets dangereux des ménages
 - Phytosanitaires
- Déchets toxiques, explosifs, radioactifs ou inflammables
 - Pneumatiques
 - Batteries
- Plaques de fibrociment

La communication autour de la collecte

Le SMICTOM du Giennois relaye les informations essentielles auprès des Mairies et des Communautés de communes.

Envers ses administrés, Le SMICTOM du Giennois dispose de plusieurs supports de communication.



Panneau Pocket

Le SMICTOM du Giennois est heureux de vous annoncer sa nouvelle collaboration avec l'application Panneau Pocket.

Ce système d'alertes permet de recevoir des rappels et des informations essentielles sur la gestion des déchets via un smartphone.

Comment faire si vous n'avez pas l'application ?

Recherchez puis téléchargez Panneau Pocket dans votre « store » Google play, App Store... Une fois installée, ouvrez l'application et cherchez l'entité SMICTOM du Giennois. Cliquez ensuite sur l'icône ♥ à droite du nom. Vous êtes alors abonné aux actualités du SMICTOM.

Que faire si vous possédez déjà l'application ?

Nombreuses sont les collectivités du territoire déjà adhérentes (voir ci-dessous). Aussi, si vous possédez déjà l'application il suffit de chercher l'entité SMICTOM du Giennois et de cliquer sur l'icône ♥ à droite du nom pour vous abonner à nos alertes.



PanneauPocket

